



APELS - FLASH INFO de septembre 2022 - MYRIOPHYLLE À ÉPIS -

Bonjour Webmestre,

Notez bien que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à notre adresse de courriel habituelle : associationlacstukely@gmail.com

Notez également que vous pouvez accéder en tout temps aux précédentes infolettres de même qu'aux flash infos importants directement dans le site web de l'APELS à : <http://www.lacstukely.com/page-1743601>

CAMPAGNE ÉCLAIR D'AUTOMNE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Comme l'APELS le précisait dans son [Infolettre d'août dernier](#), les travaux de repérage et de mitigation du myriophylle à épis réalisés au cours de l'été n'ont pas été suffisants pour contrôler sa propagation. Le budget, prévu en fonction des résultats encourageants des années précédentes, a été largement dépassé.

De nouvelles zones d'éclosion de myriophylle à épis ont été observées et signalées à l'APELS cet été, ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Nous constatons que nous devons changer notre philosophie. Il ne semble plus possible de contrôler le myriophylle à épis au moyen d'une grande campagne, tant sur le plan de l'efficacité que sur celui des coûts.

L'APELS lance donc cet automne **une campagne éclair contre le myriophylle à épis qui se compose de deux volets :**

1. Signalements par les membres pour dresser un relevé des nouvelles zones de propagation

L'APELS demande à tous les membres de nous indiquer le plus précisément possible, idéalement par géoréférencement sinon par des adresses, les zones où ils ont observé du myriophylle à épis et qui n'ont pas été traitées par des toiles dans le passé. L'association compilera un relevé de ces zones sur tout le pourtour du lac et le transmettra au RAPPEL, qui viendra confirmer la présence, les pourcentages d'infestation et la localisation des zones dès cet automne lors de sa visite pour évaluer les toiles. Le but consiste à disposer de toutes les données nécessaires pour présenter une nouvelle demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère de l'Environnement (délai : six mois) pour l'an prochain dans l'éventualité où la pose de toiles serait requise.

Il est à noter que le RAPPEL s'occupera de confirmer la présence de

myriophylle à épis là où il y a déjà des toiles. Notre intervention de relevé vise à en valider la présence partout ailleurs dans le lac.

Notre relevé doit être préparé dès que possible afin qu'il soit prêt avant que le RAPPEL vienne au lac tôt cet automne.

Envoyez vos signalements à associationlacstukely@gmail.com.

2. Arrachage de façon conforme du myriophylle à épis par les membres

L'APELS invite tous les membres qui le peuvent à arracher de façon conforme le myriophylle, soit à pied dans le lac ou en apnée.

Selon le RAPPEL, l'organisme chargé de nous représenter auprès du ministère de l'Environnement, notre certificat d'autorisation (CA) valide jusqu'en 2025 nous permet d'arracher nous-mêmes des plants de myriophylle à épis.

L'arrachage doit être réalisé avec soin de façon à retirer les racines. Il est également très important d'utiliser dans l'eau un filet à mailles assez fines pour retenir tous les morceaux de myriophylle, sinon ils peuvent facilement s'implanter ailleurs dans le lac. Les plants doivent être jetés dans le bac vert de déchets.

Recherche de volontaires pour effectuer le relevé (bateau et géoréférencement)

Pour vous porter volontaires pour faire le relevé, nous écrire à associationlacstukely@gmail.com. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera fixée.

Si chaque membre fait preuve de vigilance et, de plus, arrache prudemment les plants dès qu'ils sont observés, les petits gestes de chacun pourront peut-être nous aider à mieux le contrôler.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec l'APELS.



Tiges de myriophylle à épis

lac Stukely et de la qualité du milieu de vie.

Travaillons ensemble à la protection du lac.

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à <http://www.lacstukely.com/>
Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer "Unsubscribe" plus bas.*
Copyright © APELS, 2013-2016 - Tous droits réservés. 10, chemin des Oblats, Eastman, Québec J0E 1P0

[Unsubscribe](#)